

DELIBERATION N° 82/18 : ECLAIRAGE PUBLIC SUR LUDRES-VILLAGE : LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Monsieur REINSTADLER, chargé de l'urbanisme et de la voirie informe le Conseil Municipal que lors du vote du budget supplémentaire 1981, l'Assemblée avait voté, dans la section d'investissement, au programme 15/81, une somme de 320 000 F, pour effectuer la réfection et l'extension de l'Eclairage public de LUDRES-VILLAGE.

Une étude sur le projet avait été demandé au District de l'Agglomération Nancéienne et examiné par la Commission communale compétente qui avait émis un avis favorable.

Il conviendrait de procéder maintenant à une consultation auprès des entreprises, tant au niveau des fournitures de matériel que de la pose.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à procéder à une consultation auprès des entreprises en vue de la rénovation de l'éclairage public de LUDRES-VILLAGE.

- désigne :

- . Monsieur RAVERDEL
- . Monsieur REINSTADLER
- . Monsieur DEMESY
- . Monsieur REMY

comme membres de la Commission d'ouverture des plis.